

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTREPRISE JE RENOVE MON TOIT

Adresse : 18 résidence Colombe 97421 SAINT LOUIS

Téléphone : 0692 72 95 51

E-mail : [hello@jerenovemontoit.re](mailto:hello@jerenovemontoit.re)

Site web : [jerenovemontoit.re](http://jerenovemontoit.re)

SIRET : 98020026500018

## 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de l'entreprise **JE RENOVE MON TOIT** et de ses clients dans le cadre de la réalisation des prestations suivantes :

- Nettoyage toiture (basse et haute pression)
- Étanchéité et recherche de fuite
- Traitement de la rouille
- Peinture thermo réfléchissante, anti corrosion, ou autre
- Rénovation de toiture complète
- Peinture toiture
- Changement de tôle
- Pose d'éléments de toiture

**Toute commande implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV.**

## 2. DEVIS ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Toute prestation fait l'objet d'un **devis détaillé**, établi gratuitement, précisant la nature et l'étendue des travaux. Le devis est **valable 30 jours** à compter de sa date d'émission.

Les travaux débuteront après **acceptation écrite** du devis par le client et versement de l'**acompte** requis (voir article 3).

Les demandes supplémentaires formulées **après signature** doivent être communiquées **par écrit** (mail ou SMS).

**Si les travaux supplémentaires demandent un volume de travail important, l'achat de matériel ou matériaux supplémentaire ou l'intervention d'un prestataire, un nouveau devis sera établi et signé avant intervention.**

## 3. MODALITÉS DE PAIEMENT

### ACOMPTE

Un acompte est exigé **avant le début des travaux**. Son montant est variable en fonction du devis (généralement 30% à 40%, voire plus selon le montant total).

**Si l'acompte ou la preuve de virement n'est pas reçu 2 jours avant la date prévue de début des travaux, le chantier sera reporté selon notre planning.**

Moyens de paiement acceptés :

- Espèces
- Chèques
- Virement bancaire

**Paiement en plusieurs fois :**

Disponible sous certaines conditions uniquement :

- Le client doit fournir des **chèques pré-remplis et signés**, avec **date d'encaissement au dos**.
- **Encaissement différé** : les chèques seront encaissés **5 jours après la date indiquée** s'ils ne sont pas régularisés avant.

## SOLDE

Le solde doit être réglé au plus tard **7 jours après la fin du chantier** et la signature du PV de réception (sauf collectivités et dérogations).

En présence de réserves, le **solde reste exigible**, même partiellement, afin de solder les prestations terminées.

Si la rénovation comprend plusieurs prestations distinctes (ex. peinture + changement de tôle), le paiement est **échelonné par étapes**, chaque étape devant être **réglée à son achèvement**.

En cas de retard fournisseur, le paiement des étapes déjà réalisées **reste dû** et ne peut être retenu.

**Pénalités de retard** : en cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité calculée au taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de **recouvrement de 40 €**.

**En cas de non-paiement, JE RENOVE MON TOIT se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation sans préavis.**

## 4. DÉLAIS D'EXÉCUTION ET INTEMPÉRIES

Les travaux sont réalisés dans un délai moyen de **3 à 7 jours ouvrés**, (sur base d'une rénovation classique de moins de 130m<sup>2</sup>), **hors intempéries ou cas de force majeure**.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les travaux sont reportés jusqu'au retour du beau temps et au **séchage complet** de la toiture.

En cas de **retard indépendant de notre volonté**, les travaux seront réalisés en fonction des chantiers déjà planifiés et selon notre calendrier de **disponibilité**.

Si un nettoyage préalable a été effectué par nos soins et que des intempéries surviennent, un nettoyage rapide pourra être réalisé, **sans dégraissant** industriel.

Dans certains cas, si la toiture reste propre, **JE RENOVE MON TOIT** se réserve le droit de ne pas refaire le nettoyage initial.

## 5. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

Toutes nos prestations sont **garanties 5 ans** à compter de la date de réception : en cas de problème sur l'une de nos réalisations, nous intervenons gratuitement dans ce délai.

En cas de litige, un recours auprès d'un **médiateur** ou du **tribunal compétent** (voir article 12) est possible.

En cas de **retard ou erreur fournisseur** (exemple sur les cotations, livraison, produits...), impactant le chantier, nous ne pourrions être **tenus responsables**.

La garantie ne couvre pas les dommages liés à un **défaut d'entretien**, aux **intempéries extrêmes**, **montée répétée** sur la toiture ou à une **intervention extérieure** d'un tiers pendant ou après nos travaux.

## APRÈS INTERVENTION (TOUT MANQUEMENT ENTRAÎNE LA PERTE DE LA GARANTIE)

Ne pas marcher sur la toiture repeinte avant **7 jours**.

Après intervention d'étanchéité, ne pas arroser la toiture avant **4 jours**.

En cas de pose d'éléments (panneaux solaires, chauffe-eau solaire), prévoir **1 semaine d'attente** après notre intervention.

**Par ailleurs, la marche répétée sur la toiture pourrait endommager l'étanchéité et la bonne fixation des têtes de vis, d'entoilage et la tenue de la peinture**

## 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client doit fournir un accès à l'**eau et à l'électricité**, ainsi qu'un **accès sécurisé** au chantier (clé, digicode, portail ouvert, etc.).

Les animaux doivent être **sécurisés et éloignés** de la zone de travail pour éviter tout risque **d'accident** ou de **fuite**.

Le client doit informer toute tierce personne concernée (locataires, voisins, etc.) de notre intervention, et le cas échéant, nous fournir leurs coordonnées pour **faciliter la communication**.

Pendant notre intervention, **aucune autre entreprise** ou personne ne doit intervenir sur la toiture. La dépose et repose d'éléments tels que chauffe-eau solaire, panneaux solaires, paraboles, garde-corps ou gouttières ne sont **pas incluses dans nos prestations**. Le client devra donc s'en charger ou faire appel à un tiers.

**Si toutefois, nous les effectuons exceptionnellement, une décharge de responsabilité devra être signée.**

## 7. CHOIX DES TEINTES

Le fournisseur de peinture **ne garantissant pas la durabilité des teintes foncées**, qui peuvent pâlir ou ternir plus rapidement, perdant de leur éclat, **JE RENOVE MON TOIT se décharge aussi de toute responsabilité.**

En cas de choix d'une **teinte foncée**, la **responsabilité** de la tenue dans le temps incombe au client.

**Le choix de la teinte doit être confirmé par SMS ou mail pour éviter toute erreur ou quiproquo..**

## 8. DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation de 14 jours **ne s'applique pas** aux prestations de services de rénovation réalisées à la demande expresse du client et dont l'exécution commence après son accord écrit.

En cas d'annulation par le client après signature et versement de l'acompte, **celui-ci reste acquis à l'entreprise.**

**Si l'annulation intervient sans acompte versé, nous ne garantissons plus la date initialement prévue.**

## 9. RÉCLAMATIONS ET RÉSERVES

Toute réserve ou réclamation doit être formulée par **mail, SMS ou courrier recommandé avec AR** à l'adresse de l'entreprise.

Les réserves notifiées après signature du PV de réception pourront être considérées comme des **travaux supplémentaires et facturés.**

## 10. ASSURANCE

L'entreprise **JE RENOVE MON TOIT** ne dispose pas encore d'une assurance responsabilité civile ou décennale.

**Le client reconnaît en avoir été informé avant la réalisation des travaux.**

## 11. FORCE MAJEURE

**JE RENOVE MON TOIT** ne saurait être tenu responsable des retards ou annulations causés par des événements de force majeure, notamment :

- **Intempéries extrêmes (cyclones, fortes pluies, etc.)**
- **Catastrophes naturelles**
- **Grèves et blocages empêchant l'accès au chantier**
- **Pénuries de matériaux**

En cas de force majeure, **JE RENOVE MON TOIT** s'engage à informer le client dans les plus brefs délais et à convenir d'une **nouvelle date d'intervention**.

## 12. LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, une tentative de médiation pourra être engagée à l'amiable.

Si aucun accord n'est trouvé, le **Tribunal de Saint-Pierre (97410)** sera **seul compétent** pour trancher le différend.

## 13. PROTECTION DES DONNÉES

Les **informations recueillies** (nom, prénom, téléphone, email, adresse etc) sont utilisées uniquement pour l'établissement de **devis et le suivi client**. Elles ne sont **pas cédées à des tiers**.

Dans le cadre du rendez-vous de prospection visant à établir un **devis gratuit**, l'entreprise peut être amenée à réaliser des photographies et/ou des enregistrements vidéo de la toiture et de ses abords immédiats.

**Ces images pourront être utilisées à des fins de communication, de promotion et d'illustration des prestations de l'entreprise, sur tout support (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, etc.), et ce pour une durée de dix (10) ans à compter de leur prise de vue. Cette durée sera reconduite chaque année tacitement.**

Les éléments relevant de la vie privée ou permettant l'identification des personnes ou des biens seront systématiquement **floutés** ou rendus **non reconnaissables**. Cela inclut notamment, mais sans s'y limiter : les visages, plaques d'immatriculation, photographies ou objets personnels.

Le client peut, à tout moment, demander le retrait de ces images en adressant une **demande écrite** à l'entreprise, à l'adresse électronique ou postale mentionnée dans les présentes conditions générales.

**Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant toute commande et les accepte sans réserve.**

Entreprise **JE RENOVE MON TOIT**

Contact : 0692 72 95 51

Email : [hello@jerenovemontoit.re](mailto:hello@jerenovemontoit.re)

Adresse : 18 résidence Colombe 97421 SAINT LOUIS

